

III

EXCLUSION DES NASSAU.

Le 16 novembre 1830, M. *Constantin Rodenbach* proposa au congrès de déclarer les membres de la famille de Nassau exclus à perpétuité de tout pouvoir en Belgique (N° 75).

Dans la même séance, M. *Pirson* fit une proposition (N° 76) tendant à proclamer la déchéance du roi Guillaume et de ses descendants de tout droit au gouvernement de la Belgique.

Ces deux propositions furent renvoyées à l'examen des sections.

Dans la séance du 19 novembre, M. *Raikem* présenta le rapport de la section centrale (N° 77).

Après deux jours de discussion (23 et 24 (a) novembre), l'exclusion perpétuelle des membres de la famille d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique fut prononcée à la majorité de 161 voix contre 28.

N° 75.

Exclusion des Nassau.

Proposition faite par M. *CONSTANTIN RODENBACH*, dans la séance du 16 novembre 1830.

J'ai l'honneur de soumettre au congrès national la proposition suivante :

Je demande que le congrès déclare tous les membres de la famille de Nassau exclus à perpétuité de tout pouvoir en Belgique.

Bruxelles, le 13 novembre 1830.

CONST. RODENBACH.

(A. C.)

(a) Avant la reprise de la discussion dans la séance du 24 novembre, le congrès s'était formé en comité général. D'après ce qui en a été rapporté *, on doit avoir entretenu l'assemblée d'une déclaration d'une grande puissance (la France), portant que l'exclusion des Nassau pouvait troubler la paix de l'Europe et compromettre un État voisin. A la suite de

* Voir, tome 1^{er}, la note à la page 290

N° 76.

Déchéance du roi Guillaume et de ses descendants.

Proposition faite par M. *PIRSON*, dans la séance du 16 novembre 1830 (b).

Le congrès national de la Belgique,

Considérant :

1° Que Guillaume-Frédéric, prince d'Orange-Nassau, à son avènement au trône des Pays-Bas, a prêté le serment suivant :

« Je jure au peuple des Pays-Bas de maintenir et
» d'observer la loi fondamentale du royaume, et
» qu'en aucune occasion, ou sous aucun prétexte,
» quel qu'il puisse être, je ne m'en écarterai, ni ne
» souffrirai qu'on s'en écarte.

» Je jure de plus de défendre et de conserver de

ces communications, sur lesquelles il fut passé à l'ordre du jour, le congrès leva le comité secret et se déclara en permanence jusqu'à la fin de la discussion sur la proposition de M. Rodenbach.

(b) Cette proposition n'a pas été discutée, la section centrale ayant été d'avis qu'elle était sans objet. (Voyez le rapport N° 77).